

ÉDITION 4^E TRIMESTRE 2022 #20

L'Agglo

le Mag

LE MAGAZINE DE L'AGGLOMÉRATION
de SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

BIFFONTAINE



L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges

ACTUALITÉS > ÇA S'EST PASSÉ SUR NOTRE TERRITOIRE**# 1 Intégration des étudiants : l'essai sera transformé**

L'initiative de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges d'organiser une journée d'intégration destinée aux étudiants de la Déodatia a séduit. Elle aura donc désormais lieu chaque année au moment de la rentrée. Il s'agit de porter un éclairage sur l'offre de formation développée sur le territoire et de donner l'occasion aux étudiants de se retrouver et de faire connaissance.

**# 2 Les Journées Européennes du Patrimoine très prisées**

Les Journées Européennes du Patrimoine (17-18 septembre) ont très largement tiré leur épingle du jeu sur le territoire. Le public s'est montré intéressé par tous les sites proposés, dont la visite de l'avancement du vaste chantier de La Boussole, le futur pôle touristique et culturel de la communauté d'agglomération.

**# 3 Le CFAI plein d'avenir**

L'exiguïté des locaux de Sainte-Marguerite a poussé le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie à construire un bâtiment sur la friche SDMA à Saint-Dié-des-Vosges, inauguré par Claude George, président de l'Agglomération. L'Agglomération qui a facilité l'implantation en mettant le terrain à disposition et en signant un bail à construction de 50 ans, sans loyer. Le CFAI a pu tripler ses effectifs et ouvrira de nouvelles filières de formation.

**# 4 Le Festival International de Géographie invite le Chili**

La 33^e édition du Festival International de Géographie avec le Portugal pour pays invité, et Déserts pour sujet de réflexion, s'est éclipse début octobre. Cette grande fête de la géographie a porté ses fruits sur le territoire déodatien, et même au-delà. Avec une douzaine de décentralisations, il a rassemblé environ 40 000 visiteurs. Les 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2023, place au Chili et au thème "Urgences". Vivement !

EDITO > LE MOT DU PRÉSIDENT**LE TERRITOIRE AVANCE !**

Le travail paie toujours ! Celui que la communauté d'agglomération mène en faveur du développement économique porte ses fruits. Après l'embauche effective de 92 personnes à Saint-Dié-des-Vosges et l'annonce que ce chiffre sera porté à 110 avant la fin de l'année et à 350 voire 500 dans les cinq ans, l'entreprise de bijoux Orest a commencé la construction d'un bâtiment sur un terrain que lui a cédé l'Agglomération.

Autre bonne nouvelle pour le territoire et l'emploi : l'installation du Pôle Formation de l'UIMM en terres déodatiniennes. Le CFAI a quitté ses locaux trop exigus de Sainte-Marguerite. Le nouveau bâtiment, que nous venons d'inaugurer, a été construit sur un terrain que la communauté d'agglomération a mis à disposition, d'une valeur de 470 000 euros. Nous avons également signé un bail à construction d'une durée de 50 ans sans loyer pour faciliter l'implantation du CFAI. De bons choix puisque le centre de formation a déjà triplé le nombre d'apprentis accueillis et ouvrira de nouvelles filières pour coller encore mieux aux besoins industriels du territoire.

La prolongation de la convention immobilière du programme Action Coeur de Ville avec Action Logement, que j'ai eu le plaisir de signer le 13 octobre dernier, réserve des crédits fonciers à hauteur de quasi 4 millions d'euros ! Il s'agit d'un dispositif crucial

pour les habitants et les artisans de notre territoire, qui œuvrent dans le bâtiment et la rénovation de logements. L'Agglomération en porte l'ingénierie et s'engage dans ce dispositif comme elle le fait pour Petites Villes de Demain, par exemple, pour développer l'attractivité de son territoire et vous assurer un mieux-vivre ensemble.

Vous, qui allez bénéficier de l'harmonisation du mode de gestion de la collecte des déchets puisque le conseil communautaire a opté, en septembre dernier, pour le principe de la redevance incitative. Les modalités d'application sont en train d'être définies, vous serez sollicités directement dans quelques semaines et puis les choses se mettront rapidement en place. Par le biais de notre, de votre, magazine de l'Agglomération, vous serez régulièrement informés des étapes et des décisions, comme vous l'êtes de toutes les actions que nous mettons en place. Pour vous. Pour le territoire. Un territoire qui avance !

Avec vos Amities, Votre Président

Claude George

Président de la communauté
d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

**AU SOMMAIRE****#04 > AVANCER**

- Les élus actent la redevance incitative
- Un patrimoine à mettre en lumière

#08 > DÉVELOPPER

- L'agglomération favorise l'implantation des entreprises
- La crise sanitaire dans le rétroviseur

#12 > VIVRE ENSEMBLE

- Spectacle vivant : une saison de proximité
- Eau et assainissement : les différents modes de paiement de sa facture

#16 > UNE COMMUNE DANS L'AGGLO

- Biffontaine

#18 > LES TEMPS FORTS**#20 > PORTRAIT**

- Charline Prince

Magazine trimestriel de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges
7, place Saint-Martin - Saint-Dié-des-Vosges
Directeur de la publication : Claude George
Rédaction, illustrations, réalisation technique, photographies : service Communication
Impression : l'Ormont imprimeur - 03 29 56 17 59
www.ormont-imprimeur.com - Saint-Dié-des-Vosges
Charte graphique : DargDesign - 06 09 53 52 46
www.dargdesign.com - Anould
Diffusion : Médiapost / **Dépot légal** - Novembre 2022

AVANCER >



DÉCHETS LES ÉLUS ACTENT LA REDEVANCE INCITATIVE

Finalisant de longs mois de concertation, le conseil communautaire a tranché : l'harmonisation du financement du service intercommunal de collecte des déchets se fera par l'intermédiaire d'une redevance incitative. Répondant à des enjeux environnementaux et économiques, le changement sera réalisé avant 2024.

Une redevance incitative à apprivoiser

Si le vote officialisant la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) s'est tenu le 12 septembre dernier lors du conseil communautaire, la phase de concertation a débuté bien plus tôt. À commencer par le choix du principe d'incitation, voté le 14 septembre 2020. S'en sont suivis de longs mois de concertation ponctués par une présentation de chaque mode de financement pour les élus intercommunaux le 9 mai dernier, et la tenue d'ateliers entre ces derniers dont la restitution a été effectuée le 5 septembre.

Désormais, le temps est à la préparation. Une enquête menée auprès des 50 000 points d'adresses (résidences principales et secondaires, professionnels et administrations publiques) va permettre de se rapprocher le plus possible des producteurs de déchets et donc de la production réelle.

Une préparation qui se couplera avec la mise en place, cet automne, de groupes de travail pour anticiper l'obligation de mettre des solutions de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Des quatre modes initiaux, il n'en reste qu'un. Prenant jusqu'alors, sur le territoire des anciennes communautés de communes, la forme d'une redevance classique ou incitative, d'une taxe ou encore d'une intégration au budget général, le financement du service de collecte des déchets sera harmonisé sur l'agglomération au 1^{er} janvier 2024.

Au cours de la séance communautaire du 12 septembre, à l'issue de nombreux mois de concertations, les élus ont plébiscité la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI) à 70 voix pour, contre 36 en faveur de la taxe.

Ne touchant jusque-là que la moitié des secteurs formant la communauté d'agglomération, ce mode de financement prendra la forme d'une facture adressée à tout producteur de déchets une ou deux fois par an. Elle se décomposera en deux volets : une part fixe comprenant l'abonnement au service public et une part variable corrélée à la production de déchets dont le calcul reste à définir. « Nous avons l'obligation d'harmoniser

nos systèmes sous peine de financer ce service (7 millions d'euros) à travers l'impôt local sur le foncier bâti et non bâti. C'est une option que nous avons écartée de suite », précise l'agente chargée du déploiement du projet de tarification incitative. Une obligation qui s'associe à une volonté de baisser le tonnage de déchets. « En 2021, sur l'ensemble du territoire, on a envoyé 15 575 tonnes d'ordures ménagères à l'incinérateur. Avec la mise en place de la redevance incitative, on peut s'attendre à une baisse des déchets résiduels (après tri) collectés de l'ordre de - 30 à - 50 % ». L'intérêt est double : faire un bénéfice environnemental en incitant davantage les gestes de tri vertueux, tout en maîtrisant l'augmentation des coûts du traitement des ordures ménagères expliquée, en partie, par la hausse croissante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Et ce, même si l'usine de valorisation énergétique départementale, baptisée Feniix, figure parmi les meilleurs élèves nationaux spécialisés en la matière !

OREST : UN BIJOU S'IMPLANTE

Dans la zone d'activité d'Herbaville, le paysage va progressivement se métamorphoser ces prochains mois. Ce 12 septembre dernier, parce que l'Agglomération est la seule institution locale à posséder la compétence Économie et donc pouvoir faire la cession, les élus ont approuvé l'achat à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges de six parcelles d'une contenance de 1 hectare 86 ares 50 centiares pour 130 550 € HT. Des parcelles qui seront cédées, au même prix, à la société Orest qui souhaite s'implanter sur le territoire.

En d'autres termes, la communauté d'agglomération s'apprête à accueillir le premier sous-traitant européen en matière de joaillerie travaillant avec de grands groupes de luxe. C'est aussi le premier fournisseur d'alliances sur le marché français.

«Ça va de pair avec le développement d'un écosystème joaillier et d'industrie de luxe qui est déjà en cours sur le bassin», précise Benoit Pierrat, vice-président délégué à l'Emploi, à l'Économie, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Économie Sociale et Solidaire.

Disposant d'un site siège à Erstein (Bas-Rhin) et d'un autre site consacré essentiellement à l'usinage du côté de Mamirolle (Doubs), l'entreprise manufacturière, dont le chiffre

d'affaires annuel dépasse les 110 millions d'euros, emploie 650 personnes sur l'ensemble du territoire national.

Dans la commune déodatienne, sur un site d'attente, la société emploie déjà 92 personnes préalablement formées, avant d'atteindre 110 employés d'ici à la fin de l'année. Ce nombre est amené à évoluer. «*Orest a un regard important en termes de perspectives de croissance, elle se projette d'ores et déjà sur la construction d'un deuxième bâtiment en 2024*», explique Benoit Pierrat.

Dans ce cadre, en utilisant le même mode opératoire (la Ville vend ses terrains à l'Agglomération qui les revend au prix d'achat à l'entreprise), sept parcelles d'une contenance de 2 hectares 98 ares achetées 207 600 € HT à la Ville de Saint-Dié-des-Vosges par l'Agglomération seront cédées à la société.

«*En termes de perspectives à cinq ans, avec un deuxième bâtiment, on monterait entre 350 et 500 personnes sur site*», rajoute l'élu.

En somme, la communauté d'agglomération vient de se doter d'un véritable bijou pour l'emploi et pour son économie !

Des aides pour les communes rurales

Afin d'alléger le reste à charge, qui sert de base de calcul pour le montant de l'aide, des communes souhaitant réaliser divers travaux, des fonds de concours ont été attribués par l'Agglomération ces dernières semaines.

Bertrémoutier

Création d'une aire de jeux extérieurs sécurisée pour enfants de 1 à 16 ans

Coût : 73 563,13 € HT

Reste à charge : 73 563,13 € HT

Fonds de concours : 25 747,10 €

Les Poulières

Construction de mairie

Coût : 289 150 € HT

Reste à charge : 34 175,97 € HT

Fonds de concours : 10 252,791 €

Lesseux

Réfection de voiries

Coût : 149 029 € HT

Reste à charge : 126 463 € HT

Fonds de concours : 44 262,05 €

Lubine

Création d'une aire de jeux extérieurs sécurisée

Coût : 48 482 € HT

Reste à charge : 48 482 € HT

Fonds de concours : 14 544,60 €

Nayemont-les-Fosses

Travaux de rénovation et extension de l'aire de loisirs des Goutys

Coût : 14 856,27 € HT

Reste à charge : 14 856,27 € HT

Fonds de concours : 4 456,88 €

Raon-les-Leau

Réfection d'un chemin d'accès

Coût : 9 825 € HT

Reste à charge : 6 825 € HT

Fonds de concours : 2 047,50 €

Saint-Michel-sur-Meurthe

Réalisation d'un parcours sportif et de deux aires de jeux

Coût : 197 750 € HT

Reste à charge : 150 000 € HT

Fonds de concours : 45 000 €

Wisembach

Création d'un terrain de pétanque et aménagement d'un parcours VTT

Coût : 16 538,64 € HT

Reste à charge : 16 538,64 € HT

Fonds de concours : 4 961,59 €



AVANCER >



LA BOUSSOLE UN PATRIMOINE À METTRE EN LUMIÈRE

Le signalement, première étape indispensable

100 000 documents anciens dont 70 000 imprimés, 10 000 photographies sur plaques de verre, 1 100 manuscrits ou encore 144 incunables : voici ce qui composera, en grande partie, le fonds patrimonial de La Boussole à son ouverture. Aussi important qu'impressionnant, ce nombre de ressources pourrait, sans aide préalable, demander un travail s'apparentant au fait de chercher une aiguille dans une botte de foin pour quiconque aimerait connaître son contenu.

Dans ce contexte, l'équipe du réseau Escales s'était d'abord attachée, il y a quelques années, à procéder au signalement papier de ces

données ou, autrement dit, au catalogage de celles-ci pour que le grand public puisse en prendre connaissance. Puis, en 2018, soucieuse de cibler un plus large public, elle a mené une campagne de rétroconversion en compagnie d'un prestataire pour répertorier numériquement, sur son site internet, les nombreux documents possédés.

Pour amplifier cette visibilité, l'ensemble de ces ressources ont été inscrites dans le catalogue collectif de France (CCFr) qui a pour vocation de recenser tout ce que contiennent les bibliothèques en fonds patrimoniaux. Y compris les manuscrits non-trouvables sur le portail, inscrits par l'association Interbibly en raison de la minutie que requiert ce genre d'ouvrage.



Un ouvrage datant du XII^e siècle !

Parmi les nombreux documents que comportera le fonds patrimonial de La Boussole, se trouve une copie manuscrite d'« Etymologiae » d'Isidore de Séville datant du XII^e siècle !

Se traduisant par « Les étymologies », cette œuvre, décomposée en vingt livres, est la plus ancienne parmi toutes celles que compte le réseau Escales.

Renommée, elle propose une compilation des savoirs du monde au VII^e siècle.

Un bijou patrimonial à polir

Parce qu'ils sont aussi rares que fragiles en raison de leur ancienneté, ces nombreux documents font l'objet d'un travail de protection qui tient de l'orfèvrerie. Une tâche d'autant plus importante lorsque les moyens préalables de conservation étaient inadaptés. *«À la Boussole, on va avoir des conditions de conservation, d'installation du fond patrimonial, qui vont être optimales»*, précise Catherine Wiart, directrice du réseau Escales.

Pour préparer au mieux ce déménagement, l'équipe Escales s'est attelée à mener une conservation préventive. Autrement dit, à mener un travail de dépoussiérage des nombreux ouvrages pendant neuf mois. *«On utilise des aspirateurs à filtre absolu pour que d'éventuels parasites, champignons qui se retrouvent sur les livres, ne soient pas ensuite rejetés dans l'air et contaminent le reste»*, explique Arthur Durand, bibliothécaire en charge du fonds patrimonial. Une fois dépoussiérés, les ouvrages peuvent parfois être placés dans des boîtes de conservation achetées, parfois réalisées sur mesure par la communauté d'agglomération, afin d'accroître leur protection face à la poussière.

Eventuellement, certains ouvrages nécessitent une conservation curative, une réparation en amont. C'est le cas pour le Graduel de Saint-Dié, ouvrage majestueux de 50 kilogrammes pour 80 centimètres de hauteur, dont la reliure a été abîmée. *«Par le passé et depuis au moins un siècle, il a fait l'objet d'une exposition trop prolongée, ce qui est mauvais pour un livre»*, souligne Arthur Durand. Dans le même ordre d'idées, un atlas de la fin du XVI^e siècle autour du thème de la Boussole nécessite lui aussi quelques réparations. Ces dernières sont menées par la Bibliothèque Nationale de France.

Démocratiser par la valorisation

À la Boussole, la valorisation du patrimoine sera centrale. S'il fallait une preuve, la Boîte aux trésors, salle de consultation et d'exposition où le Graduel siègera périodiquement en roi dans sa vitrine, sera située au centre du nouveau pôle culturel et touristique. *«On pourra y consulter des ouvrages anciens qui nécessitent des précautions particulières et, de ce fait, l'application de règles particulières dans cette salle»*, explique le bibliothécaire en charge du fonds patrimonial.

Un lieu d'exception qui sera complété par une salle d'exposition présentant deux expos patrimoniales par an, une galerie faisant le lien entre la médiathèque et l'office de tourisme sans oublier une salle de valorisation semi-permanente où trôneront des documents patrimoniaux. *«Une des idées est de donner*

accès à cette richesse aux habitants qui ont tout lieu d'être fiers de ce patrimoine écrit», précise Catherine Wiart. Pour autant, la volonté de sortir le patrimoine de ses murs n'est pas omise, loin de là. En ce sens, bon nombre de documents, parmi lesquels des manuscrits, des ouvrages en rapport avec l'Amérique, des incunables, les titres de presse locaux (La Gazette Vosgienne et Le Messenger Vosgien) ou des plaques de verre seront disponibles, de manière séquencée, numériquement avec Limédia, la bibliothèque numérique du Sillon lorrain. Dans la même optique, un accent sera mis sur les animations scolaires avec, notamment, l'acquisition d'une mallette pédagogique permettant de travailler sur les enluminures. Pour mettre en lumière ce riche patrimoine dès le plus jeune âge.



Un fonds patrimonial aux origines diverses

Depuis l'ouverture d'une première bibliothèque à Saint-Dié-des-Vosges en 1802 jusqu'à la concrétisation prochaine du projet La Boussole, près de 100 000 documents anciens composent le fonds patrimonial d'Escales, réseau intercommunal de médiathèques fondé en 2018.

Dans celui-ci, on retrouve notamment les biens confisqués au clergé lors de la Révolution française de 1789. Appartenant au nouvel État français qui, aujourd'hui encore, contribue financièrement pour leur protection, ces confiscations sont issues, entre autres, des abbayes d'Etival, Senones et Moyenmoutier ou encore des bibliothèques du Chapitre de Saint-Dié.

Par la suite, au XX^e siècle, de nombreux chercheurs, écrivains ou érudits y ont ajouté leurs bibliothèques personnelles et leurs documents. Parmi celles-ci, les fonds Claire-et-Yvan Goll, Fernand-Baldensperger, Ferry, Weick (déposé en deux parties) ou encore ceux de la famille Sadoul.

DÉVELOPPER >

ECONOMIE L'AGGLOMÉRATION FAVORISE L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

Parce qu'une entreprise qui s'installe, ce sont des emplois créés, des familles qui s'établissent, des enfants à scolariser, des logements qui se remplissent, la communauté d'agglomération a fait le choix de soutenir les investissements des TPE et PME à travers trois dispositifs distincts, visant à faciliter l'acquisition immobilière, l'immobilier de tourisme ou les projets de construction, d'aménagement et d'extension.

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a fait du développement économique l'une de ses priorités et ce, dès sa création en janvier 2017. C'est pour répondre à cet enjeu capital pour son territoire qu'elle s'est engagée dans un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise comprenant trois volets : l'aide aux projets de construction, d'aménagement et d'extension ; l'aide à l'immobilier de tourisme ; l'aide à l'acquisition immobilière. Ce dernier volet repose exclusivement sur les épaules de l'intercommunalité, qui le finance donc à 100 % et mobilise pour cela une enveloppe de 240 000 €/an. Ce dispositif est destiné aux TPE de moins de 50 salariés selon

le chiffre d'affaires, aux PME de moins de 250 salariés sous réserve d'un chiffre d'affaires là encore plafonné et, à titre exceptionnel, aux entreprises de taille intermédiaire dans le cadre de grands projets d'implantation. Pour les deux autres dispositifs (construction, aménagement, extension ainsi qu'immobilier de tourisme), la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a fait le choix de s'associer au conseil départemental, qui se charge de réceptionner et d'instruire les demandes et de les soutenir à hauteur de 80 %, l'agglomération participant à hauteur des 20 % restants. Ce co-financement prend la forme d'une subvention directe versée à

l'entreprise. Un comité technique départemental examine les dossiers et émet un avis. Pour autant, les échanges avec la communauté d'agglomération sont réguliers en amont (vérification de l'éligibilité du porteur de projet, réunions, visites) comme en aval (évaluation de l'aide, avancement du programme...)

L'immobilier d'entreprise constitue un aspect prépondérant du développement du territoire et les besoins en la matière sont importants. Il convient donc d'être en capacité de proposer une offre adaptée tant en foncier qu'en locaux et en dispositifs d'accompagnement.

Aides à l'immobilier d'entreprise : contact

Pour toute information relative aux dispositions d'aide à l'immobilier d'entreprise, n'hésitez pas à contacter le service Développement économique de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges :

tél. 03 29 52 65 56

courriel : économie@ca-saintdie.fr

site : ca-saintdie.fr

L'aide à l'acquisition immobilière

L'investissement immobilier doit être supérieur ou égal à 50 000 € pour être éligible.

Sont éligibles les TPE (moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ou total bilan inférieur à 10 M€ HT ; les PME (moins de 250 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou total bilan inférieur à 43 M€ HT).

Activités éligibles : industrie, services aux entreprises, bâtiment et travaux publics, entreprises de transports et logistiques, commerces dont la surface totale est inférieure à 400 m², artisanat, hôtels et restaurants, entreprises agricoles.

Les entreprises doivent par ailleurs, à la fois être inscrites au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ; être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables ; démontrer leur capacité à mener à bien le projet (capacité financière, ressources humaines...).

Ne peuvent être soutenus que les investissements immobiliers dans le cadre d'un projet de développement de l'entreprise : recrutements, accroissement de l'activité...

L'aide prend la forme d'une subvention : 10 % de l'assiette éligible (15 % si le projet d'acquisition est situé dans une zone d'aide à finalité régionale). L'aide est plafonnée à hauteur de 50 000 €. Une bonification sera accordée en cas de création d'emploi, sur présentation des justificatifs. L'aide est versée en une seule fois après réalisation du projet, sur présentation des justificatifs, et totalement portée par l'agglomération.

L'aide à l'investissement immobilier touristique

En soutien aux entreprises qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment à destination touristique.

Sont éligibles les TPE (moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ou total bilan inférieur à 10 M€ HT ; les PME (moins de 250 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou total bilan inférieur à 43 M€ HT), les particuliers, les associations.

Les entreprises doivent, à la fois, être inscrites au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ; être à jour de leurs obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables ; démontrer leur capacité à mener à bien le projet.

Sont éligibles les investissements immobiliers dans le cadre d'une construction, d'une extension, d'un aménagement ou d'une rénovation d'un bâtiment et les frais inhérents ; les honoraires d'architectes et de cabinets d'études techniques pris en compte dans la limite de 10 % des dépenses retenues pour l'ensemble du programme immobilier. Pour les particuliers ou autoentrepreneurs, les factures de fournitures et de matériaux, supérieures à 300 € TTC sont également éligibles. La simple remise aux normes ou travaux d'embellissement qui ne s'inscrivent pas dans un véritable projet de développement ne seront pas éligibles, pas plus que les acquisitions immobilières ou foncières. Montant maximal de l'aide : 10 000 € si l'assiette éligible est inférieure ou égale à 150 000 € HT pour un projet porté par un particulier ou une micro-entreprise, et pour tout investissement afférent à un meublé de tourisme ou de chambre d'hôtes ; 50 000 € si l'assiette éligible est supérieure à 150 000 € HT. Le projet global de développement doit atteindre un montant d'investissement minimum de 10 000 € HT et être justifié par des factures d'un montant unitaire minimum de 300 € HT. Le dispositif est porté à 80 % par le Département, à 20 % par l'Agglomération.

L'aide à l'investissement immobilier d'entreprise

En soutien aux entreprises qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment.

Sont éligibles les TPE (moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ou total bilan inférieur à 10 M€ HT ; les PME (moins de 250 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou total bilan inférieur à 43 M€ HT), inscrites au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers. Activités éligibles : industrie, services aux entreprises, bâtiment et travaux publics, entreprises de transports et logistiques, commerces dont la surface totale est inférieure à 400 m², artisanat, coopératives agricoles.

L'aide est plafonnée à 10 000 € si l'assiette éligible est inférieure ou égale à 150 000 € HT ; à 50 000 € si l'assiette éligible est supérieure à 150 000 € HT. Le projet global de développement doit atteindre un montant d'investissement éligible minimum de 10 000 € HT. Le dispositif est porté à 80 % par le Département, à 20 % par l'Agglomération.

TECHNI K OUTILS, DE 55 À 320 M² !

Installée à Sainte-Marguerite depuis 2006 et le rachat de la société à M. Karmann, l'entreprise Techni K outils a quitté ses 55 m² originels au profit d'un local de 320 m² dans la zone d'Hellicourt, à Saint-Dié-des-Vosges, en janvier dernier.

Un déménagement que souhaitait depuis plusieurs années François Marchal afin de pouvoir développer la vente en ligne, et donc la zone de stockage, mais aussi le magasin d'exposition. «J'ai eu beaucoup de mal à trouver !» L'entrepreneur spécialisé dans la vente et la réparation d'outillages portatifs à destination des particuliers comme des professionnels, voulait rester à Sainte-Marguerite mais il avait bien du mal à concilier localisation géographique et prix de vente. «J'ai alors contacté toutes les mairies du secteur, avant que la communauté d'agglomération ne me contacte. Au même moment, l'un de mes clients m'a parlé de ce local, qui appartenait à sa mère. Accompagné par le service Développement économique pour

toutes les démarches de financement, nous, petites entreprises, avons du mal à nous faire aider...». François Marchal a pu bénéficier d'une subvention au titre du dispositif d'aide à l'acquisition immobilière, à hauteur de 7,5 % du

montant total investi. Depuis, l'entreprise a doublé ses effectifs, passant de deux à quatre personnes, et enregistre déjà une hausse de 40 % de son chiffre d'affaires !



DÉVELOPPER >



TOURISME LE TERRITOIRE REPREND DES COULEURS

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les relevés d'accueil direct des différents bureaux de l'Office de tourisme intercommunal montrent que les mois de juin, juillet et août enregistrent des taux de fréquentation réjouissants. Sans surprise, août ayant attiré davantage de monde.

Le top 5 des ventes

On aime emporter quelques souvenirs. En premier lieu, les boîtes de poche et les sachets de bonbons CDHV trouvent toujours leur place dans les bagages de retour... si on arrive à ne pas les manger avant le départ !

La pièce de la Monnaie de Paris dédiée à la Déodatie rencontre un vrai succès, de même que les cartes IGN de randonnées, la bière du Sorcier élaborée sur le territoire intercommunal, le miel de nos montagnes et les produits de la marque « Je vois la vie en Vosges » !

Quelque 8 889 personnes ont franchi la porte du bureau de l'Office de tourisme de Saint-Dié-des-Vosges, 8 559 celui de Plainfaing, 2 273 celui de Corcieux, 1 765 celui de Senones, 1 604 celui de Raon-l'Étape, et 1 377 celui de Fraize. Tous bureaux confondus, il a été répondu aux demandes de 1 463 appels téléphoniques et 101 courriels. Soit, pour cette saison 26 031 contacts. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'OTI a accueilli plus de 81 000 visiteurs, pour la plupart venant de France, mais aussi de Belgique, d'Allemagne, de Hollande, et de quelques autres pays européens. Ces gens ont été souvent logés dans des gîtes ruraux, en location de chalets, en campings-cars ou chez l'habitant.

Avec une fréquentation touristique souvent familiale qui rejoint celle d'avant la crise sanitaire, la saison 2022 s'affiche comme un bon cru. Environ un quart des visiteurs est resté plus d'une semaine sur le secteur de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Les animations estivales comme le Tour de France féminin ou les festivités autour du 14 juillet ont attiré un large public.

L'environnement et l'histoire

La nature en général, les massifs forestiers, les rivières et les lacs en particulier enregistrent la part belle de la saison touristique. Les estivants ont également été très intéressés par les faits marquants de l'histoire locale. Avec un attrait notable pour le camp celtique de la Bure et ses vestiges archéologiques. Parmi les endroits les plus demandés, on retrouve l'incontournable ensemble cathédral et le musée Pierre-Noël.

Dans un genre différent, la Confiserie des Hautes-Vosges, dont les visites guidées (gratuites) caracolent toujours dans le peloton de tête de celles des sites industriels français, continue d'attirer une foule de curieux. En 2021, la CDHV a reçu dans ses locaux 250 000 visiteurs. Cet été, pour les mois de juin, juillet et août, ce sont 88 500 personnes qui ont (re) découvert la confiserie ! Et apprécié ses deux nouveautés, les bonbons sans sucre et le parfum citron verveine.

LE TOP 10 DES DEMANDES



1. Chemins de randonnée et circuits VTT



2. Gastronomie et produits locaux



3. Cascade du Rudlin, Plainfaing



4. Lacs de Pierre-Percée



5. Confiserie des Hautes-Vosges CDHV,
Plainfaing



6. Camp celtique de la Bure,
Saint-Dié-des-Vosges



7. Trois abbayes d'Étival, Moyenmoutier
(ci-dessus) et Senones



8. Roche Mère-Henry (671 m),
vallée de Senones



9. Scierie du Lançoir, défilé de Straiture



10. Musée Pierre-Noël et ensemble cathédral,
Saint-Dié-des-Vosges

VIVRE ENSEMBLE >



SPECTACLE VIVANT UNE SAISON DE PROXIMITÉ

Programmation accessible favorisant les compagnies locales, présence sur l'ensemble du territoire intercommunal, création d'un espace convivial et accent sur le volet scolaire : la proximité est le maître-mot de la saison 2022-2023 du Spectacle Vivant. À l'évidence, le lien avec le public ne pourra en être que renforcé.

Si elle devait être faite, la liste des secteurs les plus impactés par la crise sanitaire placerait le spectacle dans les plus hautes positions. Les restrictions couplées aux annulations et reports ont malmené le lien qui unissait le Spectacle Vivant et son public. Sans le rompre, comme le prouve le début de la saison en cours, pour laquelle le thème du Festival International de Géographie « Déserts » fait office de fil rouge ponctuel.

« On a vraiment fait une saison très accessible et très populaire, avec des spectacles compréhensibles. On a eu beaucoup de nouveaux spectateurs après les restrictions, donc on voulait une saison ouverte », présente Matthieu Pierrard, directeur du Spectacle Vivant de l'Agglomération. Une ouverture qui passe par l'implantation d'un espace convivial salle Lauteschier où un bar sera installé pour favoriser les rencontres entre spectateurs ou avec les artistes. La première devrait, sauf vents contraires, se tenir le 13 novembre. Cette ouverture passera également par l'idée de ne plus se confiner aux classiques lieux

culturels de Saint-Dié-des-Vosges en développant une programmation sur l'ensemble de l'agglomération, notamment sur les territoires ruraux où les façons de voir le spectacle et de s'y projeter peuvent varier. Sans oublier de mettre l'accent sur le volet scolaire grâce au Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) qui vise à faire découvrir la culture aux nombreux écoliers de l'intercommunalité, en se servant des représentations comme bases de travail.

Sur la scène aussi, il sera question de proximité. Plus de la moitié des compagnies qui se présenteront proviennent des Vosges. Pour améliorer le bilan carbone évidemment, mais également pour soutenir l'art local. « On les accompagne à la création pour qu'ils puissent sortir leur spectacle, vivre de leur art, animer le territoire et participer au rayonnement des Vosges. »

Les Négresses Vertes, François Morel ou encore Mathias Malzieu accompagné par Daria Nelson complèteront l'affiche.

Que le spectacle soit !

La programmation à la carte

Évidemment, pour vous faire une idée précise de la saison 2022-2023, nous ne pouvons que vous conseiller de vous rendre à toutes les représentations et aux sorties de résidence. Mais si le temps vous manque, pour vous aider, voici une petite sélection suggestive.

- **Samedi 12 à 19 h et dimanche 13 novembre à 16 h** à La NEF - Saint-Dié-des-Vosges
L'Enquête par Lonely Circus
- **Samedi 12 novembre à 20 h 30** à l'Espace Georges-Sadoul - Saint-Dié-des-Vosges
Concert jonglé par la Cie Expédition, L'école des Nez-Rouges et l'Orchestre d'Harmonie de Saint-Dié-des-Vosges

Dans le cadre de la Nuit du Cirque, ces deux représentations permettront d'évoquer l'art circassien avec une enquête autour de l'héritage d'un clown (cirque, théâtre de corps et d'objets, dès 8 ans) et à travers un spectacle alliant jonglage et musique.

- **Vendredi 13 janvier à 20 h 30** au musée Pierre-Noël - Saint-Dié-des-Vosges

Solace par la Cie Numen

Marionnettes, dès 11 ans. En rapport avec le FIG, ce spectacle nécessitant 500 kilogrammes de sable blanc proposera une traversée de l'enfance à l'âge adulte.

- **Mardi 31 janvier à 20 h 30** au musée Pierre-Noël - Saint-Dié-des-Vosges

Miran, variations autour d'une absence par la Cie Rêve Général !

Spectacle participatif, dès 13 ans. Évoquant la condition des réfugiés en France, cette représentation fait intervenir le public en proposant de voter pour la suite du spectacle.

- **Samedi 11 mars à 18 h, 19 h 30 et 21 h** à l'Espace Georges-Sadoul - Saint-Dié-des-Vosges
Mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 mars à 20 h 30 sur le territoire de la communauté d'agglomération

Conseil de classe, roi du silence, dépôt de bilan par La gueule ouverte

Triptyque, seul en scène, dès 15 ans. Se basant sur son expérience d'ancien professeur, le comédien met en scène ce qu'il aurait aimé dire à ses élèves les plus indisciplinés.

- **Vendredi 5 et samedi 6 mai à 20 h 30** à Moyemoutier

Oraison par Rasposo

Cirque, dès 8 ans. Évoquant premièrement un enlaidissement du monde, le spectacle met en avant la figure du clown blanc qui fait office de sauveur dérisoire du chaos contemporain.

Le programme complet est à retrouver sur www.ca-saintdie.fr

Oraison par Rasposo



Ouvrages, films, magazines en accès gratuit et illimité !

Porté par le Sillon lorrain, la bibliothèque numérique Limédia est un réseau composé d'une quarantaine de bibliothèques et médiathèques de Lorraine, que vient de rejoindre le réseau des médiathèques de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Escales. Trois plateformes numériques donnent accès à des centaines de milliers de documents : Limédia Kiosque, Limédia Galleries et Limédia Mosaïque. Si les deux premières plateformes sont en accès totalement libre, l'inscription des habitants au réseau Escales permet d'accéder gratuitement à l'ensemble des ressources Mosaïque.

Limédia Galleries

Valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques de Nancy, Metz, Thionville et Epinal ; cartes postales anciennes, estampes et gravures, manuscrits, photos, cartes et plans d'autrefois.

Limédia Kiosque

Presse ancienne lorraine ; articles numérisés, expositions thématiques, publicités anciennes...

Limédia Mosaïque

Accès à plus de 100 000 médias ! Livres numériques, presse, musique, cours en ligne, revues, magazines...

Se connecter

mosaique.limedia.fr
galleries.limedia.fr
kiosque.limedia.fr

Se renseigner

tél. 03 29 51 60 40
@mediathequestdie
escales@ca-saintdie.fr
www.ca-saintdie.fr

VIVRE ENSEMBLE >

RÉGIE EAU ET ASSAINISSEMENT LES DIFFÉRENTS MODES DE PAIEMENT DE SA FACTURE

A l'image des feuilles d'automne, les factures d'eau et de l'assainissement 2022 commencent à "tomber" pour les habitants des communes fonctionnant en régie. Comment les acquitter ? Petit récapitulatif...

En ligne avec Payfip

Simple et rapide par carte bancaire ou prélèvement SEPA unique, accessible 24 h/24 et 7 jours/7, le service est entièrement sécurisé : <https://payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>

Chez un buraliste agréé

Jusqu'à 300 € en espèces et sans limitation de montant en carte bancaire. Uniquement si la facture comporte un "QR code" et la mention "payable auprès d'un buraliste". Les buralistes agréés sont reconnaissables par l'affiche apposée sur leur devanture. La liste est consultable sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Par prélèvement

Sous réserve de mise en place de cette possibilité par la collectivité. Se renseigner auprès de la mairie en convention de gestion ou de l'accueil des régies Eau Assainissement

de la communauté d'agglomération.

Par virement

IBAN : FR27 3000 1007 23G8 8500 0000 067
BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque et carte bancaire

CB à la caisse du Centre des Finances publiques de Saint-Dié-des-Vosges et au guichet de l'antenne du SGC de Saint-Dié-des-Vosges à Raon-l'Étape, sur présentation de la facture, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC et envoyé, accompagné du talon, à l'adresse suivante :

Service de gestion comptable (SGC)
de Saint-Dié-des-Vosges
Place Jules-Ferry
88107 Saint-Dié-des-Vosges



Les lingettes ? À la poubelle !

Aussi pratiques que faciles d'utilisation, les lingettes comportent des fibres plastiques et ne sont pas aussi biodégradables qu'on veut nous le faire croire !

Jetées dans les toilettes, elles vivent leur bonhomme de chemin dans les canalisations, s'y lient aux matières grasses et finissent par **les boucher**, entraînant de nombreuses casses mécaniques qui, forcément, ont un coût.



Alors, les lingettes oui, mais à la poubelle, **pas dans les toilettes !**

1. Vous êtes

☐ Une femme
☐ Un homme

2. Votre âge

☐ 15-18 ans
☐ 18-24 ans
☐ 25-39 ans
☐ 40-49 ans

3. Vous vivez :

☐ Seul(e)
☐ Seul(e) avec un enfant
☐ Seul(e) avec plusieurs enfants

☐ En couple sans enfant
☐ En couple avec un enfant
☐ En couple avec plusieurs enfants
☐ Chez vos parents
☐ Autre :

4. Votre commune de résidence :

☐ (Liste déroulante pour la version en ligne) (Cf en annexe liste des 77 communes)

5. De

6. Votre situation professionnelle :

☐ En formation / études
☐ En emploi
☐ À la recherche d'un emploi

7. Si vous êtes en emploi ou à la recherche d'un emploi

Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?

Votre santé et sa perception à la loupe

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite mettre en place un Contrat Local de Santé. Dans le cadre de la partie diagnostic de cette démarche, elle souhaite en savoir plus sur vos habitudes de vie, celles de vos proches, votre parcours de santé mais aussi votre avis sur les besoins du territoire et vos attentes en la matière.

Les deux questionnaires sont anonymes :

- Enquête auprès des habitants de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges réalisée dans le cadre de la démarche de Contrat Local de Santé : <https://bit.ly/3TrLqRV>
- Enquête à destination des professionnels de santé et des acteurs de la prévention et de l'accès aux soins : <https://bit.ly/3pVPTyv>

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, démarche soutenue par l'Agence Régionale de Santé. Pour réaliser ce diagnostic, la communauté d'agglomération a souhaité vous donner la parole.

Aidez-nous à mieux comprendre vos besoins et préoccupations en matière de santé afin de construire un projet de santé ambitieux pour toutes et tous !

Ce questionnaire est anonyme. Aucune donnée nominative ne sera traitée ni conservée. Tous les membres de la famille sont invités à y participer, à partir de 15 ans.

Le questionnaire sera en ligne jusqu'au 14 novembre sur www.ca-saintdie.fr



UNE COMMUNE DANS L'AGGLO >

BIFFONTAINE

De hauts faits survenus durant la Seconde Guerre mondiale lient l'Amérique à la petite commune de Biffontaine. Peu élevée au sens de la grille communale de densité de l'INSEE, placée hors attraction des villes, Biffontaine a sa place dans l'histoire des États-Unis. Tout en prenant grand soin de perpétuer le devoir de mémoire, le village évolue vers le progrès.



Carte d'identité

410 habitants

Densité : 45 habitants par km²

Gentilé : Biffontenois, Biffontenoises

Superficie : 8,88 km²

Forêt communale : 343 hectares

Altitude : de 660 m à 456 m

Code postal : 88430

Code commune : 88059

Budget et fiscalité

Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 14,66 %

Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties : 22,43 %

L'occupation des sols d'où ressort à 46,5 % l'importance de la forêt explique que le principal évènement vécu par la commune fut une terrible bataille, col du Trapin des Saules en octobre 1944. Un monument, érigé en 1984 à la Borne 6 du col des Huttes, rappelle la mémoire de soldats tombés pour délivrer un bataillon texan cerné par les Allemands. Le 442^e régiment d'infanterie américaine était alors composé de soldats américains d'origine nipponne, expédiés dans la neige pour sauver «Le Bataillon perdu». Un tableau représentant ces combats orne un mur du Pentagone à Washington. Cette tragédie, l'une des dix principales batailles de l'histoire des États-Unis, fit 16 000 blessés ou tués, toutes nationalités confondues. De nombreux ouvrages écrits, cinématographiques... évoquent cette bataille qui contribua à faire d'Hawaï le cinquantième État américain.

Le territoire communal est drainé par le ruisseau le Neuné, de 24,5 km, qui prend sa source à Gerbépal et se jette dans la Vologne après avoir traversé sept communes. La vie scolaire de 110 garçons et filles s'articule en un RIP. La Chapelle-devant-Bruyères accueille des CM1-CM2, Les Poulières les enfants des maternelles, et Biffontaine (dans des classes refaites à neuf) les CP-CE1-CE2-CM1.

Une auberge, des gîtes, des agriculteurs, des artisans... sont installés au village. Un lieu de vie accueille des enfants en précarité sociale ou familiale. L'activité de plusieurs associations, dont une au profit des aînés, une autre qui s'occupe d'une bibliothèque très

active, apporte bien des satisfactions. De même, des manifestations socioculturelles et festives sont soutenues par la commune. Des cours d'informatique, très appréciés par les personnes d'un certain âge, sont dispensés par un bénévole. De son côté, l'association Consommateurs Vosges s'applique à regrouper des maraîchers, éleveurs de viande... locaux pour proposer des circuits courts de qualité aux consommateurs dans un local communal. La municipalité, qui a déjà rénové la salle des fêtes ou la salle Jeanne-d'Arc, a également fait réparer le toit de l'église Saint-Antoine construite au XVII^e siècle. Elle a installé une aire de jeux, refait des chemins et des routes. Trois logements ont été créés au-dessus de la mairie et trois autres restaurés à l'intérieur de l'ancienne cure. Suite à l'achat par la mairie d'une maison dotée d'ateliers, et notamment d'une bergerie au sein de 5 000 m², il est prévu de créer un logement, mais aussi de rénover un espace pour recevoir les consommateurs. L'acquisition de la licence IV d'un ancien débit de boissons a été réalisée avec l'idée d'ouvrir un café appelé à devenir un lieu de rencontre intergénérationnel, Biffontaine va de l'avant !



Du Tac au Tac avec Denis Henry

Enfant du pays, Denis Henry est né en 1958. Élu conseiller municipal en 1989, il est devenu maire de son village natal en 2001. Professeur en chaudronnerie, il a débuté sa carrière à Saint-Dié-des-Vosges, puis enseigné dans différents établissements de la région. Marié à Isabelle, Denis Henry est père de trois enfants. Retraité depuis 2020, il est un grand-père attentif qui donne avec plaisir de son temps libre pour s'occuper de ses petits-enfants. Proche de la nature, il s'adonne également à l'apiculture et au bricolage.

Au cours de l'été 2022, la forêt à Biffontaine a été le cadre d'un incendie, quel en est le bilan ?

«Le feu est parti du bord de la départementale et il s'est propagé en forêt privée. Entre six et dix hectares sont partis en fumée. Sans attendre, des habitants sont intervenus avec des pelles, des fourches, et ce qu'ils avaient sous la main. Nous avons dû évacuer une dizaine de maisons, dont cinq en grand danger. La solidarité des agriculteurs a été exemplaire, ils ont prêté main forte aux pompiers avec des tonnes à lisiers remplies d'eau. Onze largages de 800 litres d'eau chacun ont été réalisés par hélicoptère.»

Comment anticipez-vous la menace d'autres sinistres similaires ?

«Nous travaillons avec la Préfecture au plan de sauvegarde communal. Du fait de la topographie des massifs forestiers, c'est très compliqué à établir. Nous pensons à créer des poches de réserve d'eau, à ouvrir des chemins... Nous y réfléchissons beaucoup.»

Quel a été l'intérêt de rejoindre la communauté d'agglomération ?

«Les temps changent, on ne peut plus rester seul dans son coin, il faut avancer !»



LES TEMPS FORTS >



Errance : une compagnie aulnoise en résidence

La compagnie Errance est née en 2021 à Anould, commune de l'Agglomération. Elle se lance dans la création d'objets artistiques, basée sur la représentation du vivant à travers diverses formes et en s'ouvrant sur de nouveaux mediums : le cinéma, les arts visuels ou les installations. La compagnie prône la vivacité d'un cirque errant, métaphysique et cinématographique où le croisement des expressions donne forme à toutes sortes d'objets artistiques sortant des formats habituels.

Depuis quelques semaines et jusqu'en 2025, la compagnie Errance est en résidence sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et présente sa première création, "Fréquência", un solo pour un acrobate-danseur au sol et au mât chinois, créé et interprété par Leonardo Ferreira.

Coproduction Spectacle Vivant, vendredi 25 novembre à 20 h 30 à l'espace Georges-Sadoul de Saint-Dié-des-Vosges. tarifs : 20 €, 17 €, 8 €, Famille 50 €.

"Lisbonne" s'expose grâce à la BnF

Présentée au musée Pierre-Noël dans le cadre du Festival International de Géographie en lien avec le pays invité, le Portugal, l'exposition "Lisbonne" présente vingt-cinq œuvres originales issues des collections de la BnF (Bibliothèque nationale de France) – cartes et atlas manuscrits et imprimés, livres anciens, gravures, photographies – organisées selon un parcours tripartite : Lisbonne, point de départ vers le monde ; Portrait d'une ville, avant et après 1755 ; Destination de voyageurs et de touristes.

En 1519, lorsque Magellan commence le premier voyage maritime autour du monde, Lisbonne est déjà une ville globale, à travers le rôle pionnier des navigateurs portugais dans les entreprises d'exploration. Après le traité de Tordesillas (1494), le Portugal, devenu, grâce à la liaison navale avec la péninsule indienne ouverte par le contournement de l'Afrique, la plaque tournante du commerce des épices, règne sur une partie du monde nouvellement découvert. Si 1492 est une année mémorable pour l'Espagne, 1498 l'est tout autant pour le

Portugal : c'est l'année où Vasco de Gama débarque en Inde, jetant ainsi les fondements, du moins dans le récit qu'en ont donné a posteriori les nations modernes, de la mondialisation des échanges entre l'Europe et l'Asie. Lisbonne est alors le port d'où s'élancent, toujours plus loin, ces groupes de navires portant la croix rouge de l'Ordre du Christ dont les très renommés cartographes portugais parsèment leurs cartes marines.

Mais la ville détruite par le tremblement de terre du 1er novembre 1755, catastrophe qui a frappé l'imagination des contemporains et à laquelle Voltaire a consacré un poème critique de l'optimisme philosophique de son époque, n'est plus la ville manuëline tournée vers l'aventure maritime. C'est une ville baroque à l'architecture civile et religieuse foisonnante et irrégulière, qui tente de s'inspirer des autres capitales européennes. On doit à Sebastião José de Carvalho e Melo, marquis de Pombal, premier ministre réformateur du royaume, la renaissance de Lisbonne sous la forme de la ville de Lumières que l'on admire encore aujourd'hui. Si la ville a attiré les voyageurs dès la Renaissance, ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle qu'une partie de l'espace urbain commence à



être patrimonialisé et soustrait à l'usage quotidien de ses habitants pour le bénéfice des touristes.

"Lisbonne", jusqu'au 1^{er} janvier au Musée Pierre-Noël de Saint-Dié-des-Vosges.

L'actu d'Escales

Comme à son habitude, le réseau des médiathèques intercommunales, baptisé Escales, a mitonné un programme aux petits oignons aux petits et grands lecteurs du territoire. A Etival-Clairefontaine, Fraize, Raon-l'Etape, Senones ou encore Saint-Dié-des-Vosges, il y en a pour tous les goûts et tous les âges ! Le programme complet est disponible sur www.ca-saintdie.fr/decouvrir/mediatheques mais voici un rapide avant-goût des réjouissances !

Mardi 15 novembre, médiathèque d'Étival-Clairefontaine à 20 h, conférence : « Les enjeux du papier aujourd'hui » par Jean-Marie Nusse. Tout public

Mercredi 16 novembre, médiathèque Jean-de-la-Fontaine à Saint-Dié-des-Vosges de 10 h 30 à 11 h 30, "L'Écran de papier", lectures kamishibai, dès de 5 ans

Judi 17 novembre, médiathèque de Fraize de 10 h à 11 h, "Les P'tits Lus" (sur inscription), de 0 à 3 ans

Vendredi 18 novembre, médiathèque de Senones à 20 h, lecture médiévale par Martin Barbe / Association La Rapière - Public adulte

Vendredi 25 novembre, médiathèque de Raon-l'Etape à 18 h, "La Pierre et le Saguaro" projection du film tiré du livre d'Yves Berger - Tout public

Samedi 10 décembre, médiathèque de Raon-l'Etape de 14 h à 16 h, atelier d'écriture avec Anne Calife. À partir de 14 ans



Premier Trail du Forfelet, dimanche 6 novembre

Amis traileurs, il ne vous reste que quelques jours pour retirer un dossard qui deviendra rapidement collector : celui de votre participation au premier Trail du Forfelet ! Organisé par l'Athlétic-club de Corcieux le dimanche 6 novembre, il vous permettra, en plus de profiter d'une des dernières courses de l'année 2022, d'apprécier de superbes points de vue qui se dégageront au fil des 16 kilomètres à travers les communes de Corcieux et d'Anould. Le dénivelé positif annoncé est de 500 m.

Le départ sera donné à 9 h 30 du terrain de foot de Corcieux (route face à l'entreprise Marcillat où vous pourrez stationner vos véhicules). Deux ravitaillements sont prévus : l'un à mi-parcours, l'autre à l'arrivée.

Les inscriptions (16 €) sont à faire exclusivement sur le site le-sportif.com au plus tard deux jours avant l'épreuve ; il sera nécessaire de présenter :

- une licence Athlétisme Compétition/Entreprise/Running de la FFA
- ou un pass J'aime Courir de la FFA complété par le médecin
- ou une licence sportive spécifique mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition
- ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.

Les dossards pourront être retirés la veille de 16 h à 18 h et le jour J jusqu'à 9 h, à la salle du terrain de foot.



Que se passe-t-il "Derrière le rideau" à Raon-l'Etape ?

Samedi 19 novembre à 20 h 30 à la Halle aux Blés de Raon-l'Etape, les Amis raonnais du théâtre vous convient à une représentation de la pièce "Derrière le rideau", avec Bruno Madinier et Enora Malagré. Cette comédie d'Eric Assous mise en scène par Anne Bouvier tentera de répondre à une question, quasi existentielle... "Comme conjurer une déception amoureuse pour un autre de théâtre ? Et si c'était : en écrire une pièce et s'en servir de thérapie dans le but de guérir de sa dernière rupture ?

L'exercice convient parfaitement à « Lui » (Bruno Madinier) qui met en place des répétitions théâtrales (dites des « italiennes » dans la profession) avec la comédienne « Elle » (Enora Malagré) déjà trouvée pour interpréter le rôle de son ex... et qui va bouleverser la donne. Elle a vingt ans de moins que lui, n'est pas très expérimentée, mais pas si naïve...



CHARLINE PRINCE

« J'ai voulu continuer à 100 % de garder un pied dans le monde du travail. C'est de cette façon, que l'on se rend mieux compte des difficultés qu'éprouvent les gens. Pour moi, la politique c'est aussi cela. »

Tenace et dynamique, Charline Prince poursuit un parcours professionnel et public déjà bien engagé. Et si elle demeure à Frapelle, où elle a toujours vécu, c'est aussi parce que, à l'aise dans ses racines, elle nourrit l'envie de rassembler en développant l'écoute et la solidarité. « Je suis avant tout une Française, habitante de la Déodatie, de mon village... » souligne la jeune femme native de Saint-Dié-des-Vosges. Sa scolarité réalisée à Provenchères, puis au lycée déodatien Beaujardin d'où elle est sortie avec un baccalauréat économique et social en poche, elle s'est dirigée vers une licence de Droit à la faculté nancéienne. Ce sera ensuite un master en Droit notarial immobilier patrimonial, puis un master en Gestion de patrimoine. Son cursus d'études terminé, elle intègre immédiatement le secteur bancaire à Colmar. Après trois ans, une opportunité lui permet de rejoindre une société d'assurances. Deux ans plus tard, elle retrouve le domaine bancaire qu'elle n'a plus quitté depuis lors. Très tôt intéressée par la vie locale, elle se présente, comme une évidence, aux municipales de 2014. Elle sera alors élue conseillère pour 6 ans. Lui vient alors l'envie d'un nouveau challenge. Son projet de territoire et ses ambitions pour Frapelle trouvent un écho favorable en 2020. Sa liste à remporte l'élection. A 27 ans, l'enfant du pays accepte le fauteuil de maire et intègre le conseil communautaire. Elle



sera ensuite sollicitée pour tenir la huitième place de la liste conduite par Daniel Gremillet aux élections régionale « Plus forts ensemble avec Jean Rottner ». Éluë elle est nommée vice-présidente de la commission Lycée durable et éducation. Les législatives de 2022 lui réussissent. Elle devient suppléante du député, David Valence. Le binôme s'entend bien et partage ses fonctions sur l'étendue du territoire. Charline Prince considère que ses trois mandats induisent l'absolue nécessité d'être un relais sur le terrain. Et que tout en étant diversifiés, ils exigent de bons rapports avec une population intergénérationnelle, mais aussi avec les collègues élus. « Il faut être passionné, intéressé, toujours apprendre. La proximité est le maître mot, et les échanges permettent de prendre du recul. Si je me suis engagée, c'est avec l'idée de faire avancer les choses en remontant le vécu ! Il faut savoir se remettre en question. Le terrain c'est primordial ! » martèle Mme Prince qui estime également indispensable de mettre les textes législatifs à la portée de chaque citoyen. « Homme et femmes n'ont généralement pas le même point de vue, d'où un bon équilibre, car qu'actuellement de plus en plus de femmes osent se présenter en politique. »

Un week-end par mois

Maire de son village, Charline Prince habite avec Sébastien son compagnon, et les deux enfants de ce dernier, dans une des sept maisons que compte Charémont, un hameau de Frapelle. Aînée d'Alexandre, elle entretient des liens forts d'affection avec son jeune frère dont elle est très proche.

La jeune femme explique aussi que son besoin de se ressourcer auprès de ses proches l'a conduite à leur consacrer un incontournable week-end par mois. Et de profiter de ce temps gagné sur un agenda archi plein pour réaliser de belles randonnées en forêt, ou encore pour découvrir des monuments et des sites imprégnés d'histoire dont elle est passionnée. Charline aime les voyages, le théâtre, le cinéma et entre autres activités régaler sa famille de pâtisseries maison. Le souvenir de son arrière-grand mère, une femme qui lui a transmis des valeurs traditionnelles lui tient à cœur. Quelques projets personnels en découleront.